

## **DELIBERATION N° 2002/09-12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'EQUIPE FEMININE DE BASKET**

Monsieur DEFFOUN, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'équipe féminine cadette du club de basket PONT-SAINT-VINCENT/LUDRES/NEUVES-MAISONS a été engagée en Championnat de France, en partenariat avec le SLUC NANCY BASKET.

L'équipe jouera sous les couleurs et le nom de PSV LUDRES NEUVES-MAISONS et a besoin d'une aide exceptionnelle pour participer à ce championnat.

Monsieur DEFFOUN propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 euros. Les autres villes finançant le club (Pont-St-Vincent, Messein, Neuves-Maisons) lui octroient également une subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'équipe féminine cadette du club de basket PONT-SAINT-VINCENT/LUDRES/NEUVES-MAISONS.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2002.